

Conditions générales

La reprise des ateliers est prévue le lundi 5 octobre.

L'enregistrement de l'inscription sera validé par l'envoi automatique d'un mail de confirmation.

Pour nous adapter à l'évolution des mesures sanitaires, le paiement de l'inscription, uniquement par virement bancaire, est différé au jour du début des ateliers. Un mail reprenant les modalités vous parviendra dans le courant du mois de septembre.

Une fois le paiement effectué, vous recevrez un e-ticket à présenter à l'artiste-animateur lors du second atelier.

Si un atelier ne réunit pas le nombre requis de participants, il sera annulé. Tout changement d'atelier se fera uniquement sur demande à la coordinatrice CEC Anick Feck. En cas de désistement au cours du premier mois qui suit le début de l'atelier, 20% du montant de celui-ci seront dus à la Maison de la Culture.

Nouveau : votre espace membre vous permet de gérer directement votre droit à l'image ou celui de votre enfant. Les photos prises durant les ateliers sont susceptibles d'être utilisées dans nos diverses publications : site Internet, page Facebook, revue trimestrielle, rapports d'activités.